

APPEL À CANDIDATURE

Exposition artistique « Mondes intérieurs »

Du mercredi 17 septembre au samedi 15 novembre 2025

Au Château des Tourelles - Espace artistique 98, rue Paul-Déroulède - 92 270 Bois-Colombes Ouvert du mercredi au samedi de 14h à 18h

1.Contexte et thématique

A l'automne prochain, la Ville de Bois-Colombes souhaite mettre à l'honneur les genres du portrait d'intérieur et de la scène de genre en proposant à une dizaine d'artistes de participer à une exposition collective au sein de son espace artistique, le château des Tourelles.

L'exposition ambitionne de montrer la richesse et la contemporanéité des représentations artistiques des intérieurs et des scènes quotidiennes qui y prennent vie. Le visiteur sera invité à entrer dans **l'intimité de la maison**.

Ce thème, qui peut sembler anodin, est souvent l'occasion pour les artistes de révéler toute la richesse et la complexité du quotidien. Il plonge dans une atmosphère, fait naître des émotions, crée du lien entre les espaces et les humains, questionne l'intime...

La sélection sera ouverte à des disciplines larges : peinture, dessin, gravure, photographie, œuvre en volume incluant des représentations architecturales, œuvre numérique, vidéo, installation, etc.

Les propositions pourront présenter des scènes d'intérieur avec ou sans personnage.

Mondes intérieurs a également une visée pédagogique. A travers des médiations, les notions telles que le réalisme, la composition, la couleur, la lumière, le motif de la fenêtre, les volumes ainsi que des procédés de représentations d'intérieurs moins conventionnels seront abordés.

Tout au long de l'exposition, des visites commentées ainsi que des ateliers autour de la thématique seront proposés au public.

2. Conditions de participation

Cette exposition, présentée du mercredi 17 septembre au samedi 15 novembre 2025, est ouverte à des artistes majeurs professionnels ou non professionnels qui travaillent sur le thème des intérieurs (portraits ou scènes de vie). Toutes les techniques sont acceptées.

Un droit de monstration de 300 euros (toutes taxes comprises) sera proposé aux artistes professionnels. Le montant indiqué par la collectivité est ferme et non révisable. Les artistes professionnels devront fournir après sélection un document prouvant leur statut professionnel (extrait de Kbis, statut de société, attestation URSSAF contenant le numéro de SIRET). Si l'artiste a le statut d'Artiste-Auteur, il devra préciser s'il est dispensé de précompte en joignant un justificatif. En fonction du régime social de l'artiste-auteur, le montant du droit de monstration comprendra la TVA et les charges sociales. L'artiste devra également fournir un RIB portant son nom ou celui de son entreprise ainsi qu'un n° de SIRET avec précision du statut.

3. Présentation de l'espace d'exposition

Situé dans le quartier Centre de Bois-Colombes au sein du square Franklin-Roosevelt, le château des Tourelles est un espace municipal dédié à la culture depuis octobre 2022. Il a pour vocation d'offrir une vision large de l'art en ouvrant ses portes à des artistes représentatifs de la diversité des courants et des tendances de l'art, au travers de la présentation d'expositions collectives et thématiques, l'organisation de rencontres avec le public et l'accueil de résidences d'artistes.

Le château des Tourelles comporte un espace d'exposition sur 2 étages pour une surface totale d'environ 130 m². Une salle plongée dans le noir, la BOÎTE NOIRE qui, selon les besoins scénographiques, peut servir d'espace de projection ou d'espace d'exposition. Parallèlement, L'ATELIER, lieu de pratique artistique, accueille durant toute la saison un public hétéroclite souhaitant découvrir une pratique ou explorer de nouvelles techniques, durant quelques heures ou lors de stages, sur plusieurs séances etc. Cette ancienne demeure bourgeoise a été construite en 1893 pour Maria Marcel, une corsetière parisienne. Elle est l'œuvre des architectes Albert et Paul Leseine. Il s'agit d'une imposante bâtisse de style éclectique typique du XIXe siècle, mélangeant des éléments architecturaux de diverses époques, du gothique à l'art nouveau. La parcelle a été achetée par la ville de Bois-Colombes en 1928 pour son espace vert. Le bâtiment a alors accueilli des associations, la caisse des écoles, la bibliothèque municipale, puis à partir de 1950, la Sécurité Sociale. Après des travaux de réhabilitation entre 2021 et 2022, cet édifice a été transformé en espace artistique, ouvert depuis le 1er octobre 2022.

4. Conditions de sélection

La sélection des candidatures est réalisée à distance. Un comité de sélection constitué d'élus, de personnes qualifiées et des équipes culturelles se réunira pour examiner les dossiers entre mi-juin et fin juin. Sa décision, transmise par mail, est sans appel.

5.Calendrier

Diffusion et publicité de l'appel à candidature	Vendredi 25 avril au dimanche 15 juin
Transmission de la réponse aux artistes	Au plus tard le vendredi 4 juillet
Dépôt des œuvres et installation par l'artiste	Entre le mardi 2 et le vendredi 5 septembre
Temps d'exposition	Du mercredi 17 septembre au samedi 15 novembre
Vernissage sur invitation	Date communiquée ultérieurement
Retrait des œuvres sur site par les artistes	Entre le mardi 18 et jeudi 20 novembre

6.Informations relatives à l'exposition des œuvres

Les œuvres présentées devront être originales. Les copies et reproductions seront exclues.

Le transport des œuvres ainsi que les frais de transport, d'hébergement et de repas des artistes sont à leur charge.

Les dates du dépôt et retrait sont spécifiées dans le calendrier prévisionnel ci-dessus. Les artistes s'engagent à fournir en temps souhaité la liste des œuvres à assurer par la Ville. Lors du dépôt et du retrait, l'emballage ainsi que le déballage sont à la charge de l'artiste. Les œuvres devront correspondre à celles choisies par le comité lors de la sélection en juin sous peine de ne pas être exposées. Seule une entente avec la Direction de l'action culturelle en cas de non disponibilité de l'œuvre pourra déroger à cette règle.

L'équipe du château se charge de la scénographie et de l'accrochage des œuvres. Dans le cas d'œuvres complexes ou d'installations, cette mise en place sera effectuée de concert par l'artiste et l'équipe. Le choix final d'accrochage revient au commissariat d'exposition. Les œuvres devront être munies d'un système d'accrochage solide. Elles devront comporter un système d'accrochage permettant d'accueillir des crochets assez épais. Le château des Tourelles est en effet doté de rails d'exposition accueillant des filons en nylon (ou éventuellement en métal) avec des crochets d'accrochage (cf photographies ci-après). Les murs et les plafonds ne peuvent pas être percés. Nous vous demandons de vous en tenir au système d'accrochage proposé.

Tout visiteur intéressé par une œuvre se met en relation avec l'artiste concerné. La Ville n'est en aucun cas associée à d'éventuelles transactions.

Les artistes exposant autorisent la ville de Bois-Colombes à représenter, à reproduire et à diffuser gracieusement les images des œuvres fournies ainsi que les données indiquées sur tout support de communication dans le cadre de cette exposition. L'exposant garantit qu'il est le titulaire de l'intégralité des droits de propriété sur l'œuvre et certifie que les œuvres présentées ne sont pas des copies.

La participation des artistes implique l'acceptation de l'ensemble de ces informations.

7.Dossier de candidature

Votre dossier devra comporter :

- Un CV artistique à jour spécifiant le statut de l'artiste (professionnel ou non professionnel).
- Un dossier présentant votre travail général, votre démarche, votre technique, vos axes de travail et vos expériences de médiation éventuelle.
- 5 à 10 visuels d'œuvres susceptibles d'être exposées en format JPEG (information format des œuvres : format papier minimum de 20 X 20 cm. Pas de format maximum requis).

Date butoir pour candidater : dimanche 15 juin 2025

Les candidatures sont à réaliser uniquement en ligne via un formulaire sur le site de la Ville de Bois-Colombes : https://www.bois-colombes.fr/ville-sportive-et-culturelle/festivals-et-manifestations/comment-exposer-a-bc/

Coordonnées

Ville de Bois-Colombes Château des Tourelles - Espace artistique 98, rue Paul-Déroulède 92270 Bois-Colombes

Renseignement complémentaires

01 84 11 75 65 ou expo@bois-colombes.com







Vues du rez-de-chaussée







Vues du 1^{er} étage







Système d'accrochage : rails, filons transparents et crochets d'exposition



